COP 21 : « Le droit à un environnement sain pour une santé saine »

Si la protection de l'océan, les énergies renouvelables, le prix du Carbonne, la croissance verte ou l'efficacité énergétique seront au cœur des débats, la santé fait quant à elle figure de parent pauvre de la COP21.

Santé environnementale : les mesures se multiplient mais les actions tardent à venir !

Tandis que la Charte environnementale affirme que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé» et que le Grenelle de l'environnement a fait de la prévention des conséquences de la pollution sur la santé une priorité, cet événement interplanétaire en fait une thématique secondaire. Doit-on rappeler que la pollution atmosphérique tue près de sept millions personnes par an ? Les mots ne suffisent plus, il faut agir et agir rapidement !

L'environnement a un impact sur la santé !

Le rôle supposé des perturbateurs endocriniens (pesticides, bisphénol A etc…) dans le développement des épidémies telles que le diabète et l'obésité ou l'impact de la pollution sur la santé sont autant de problématiques qui obligent aujourd'hui la Fédération à réagir.

La santé : parent pauvre de la COP21

La Fédération Française des diabétiques déplore que la santé soit une thématique secondaire de la COP21 et réclame que « le droit à un environnement sain pour une santé saine » ne soit plus une fiction mais bien une réalité !